



Reconnaissance sur le ventre d un enfant

Par **laetitiad31**, le **26/11/2009** à **15:53**

Bonjour,rnrnSéparée de mon ami depuis le 22 octobre (après un an de conflits permanents), j ai récemment appris que je suis enceinte. rnrnJe sais que je dois le lui dire, mais j ai tres peur pour mon bébé. rnrnLe soucis, c est que mon ex est très impulsif et que durant toute notre relation, il ne m a présenté ni sa famille, ni ses amis.rnrnJ aimerais reconnaître cet enfant pendant la grossesse, afin qu il porte mon nom, avant de le lui annoncer, mais ma question est surtout de savoir s il y a possibilité de le défaire de ses droits vis a vis de mon bébé, ainsi que ses parents.rnrnCes derniers connaissent des gens bien placés (d après les dires de mon ex), et feraient certainement valoir leurs droits de grands-parents sur mon bébé.rnrnComprenez que je sois inquiète a l idée de devoir laisser mon bébé a des gens que je n ai jamais vu...des étrangers pour moi.rnrnQue dois-je faire? quels sont mes droits? j aimerais savoir s il y a un moyen d empêcher, et mon ex, et ses parents, d avoir un quelconque recours juridique, afin de me prendre mon enfant, ou pour une simple garde.rnrnDans l attente d une réponse de votre part, merci

Par **alooa**, le **27/11/2009** à **12:54**

Salut,rnrnBah tu vas chez quelqu'un et tu lui annonces par téléphone... ou tu y vas accompagné de 2 costauds au cas ou il pete un plomb..rnrnPassé le probleme du coté impulsif je pense qu'il faut lui dire.. si tu es sure de t occuper de ton enfant etc.. attend peut etre 4 mois pour lui dire...rnrnAprès je pense que le pere a le droit de savoir (meme si on porte pas le bébé) ca nous fait quand meme quelque chose de participer a donner la vie dans nos coeur de pierre lol.rnrnpuis tu lui diras quoi a ton gamin + tard?? ton pere n a pas voulu de toi s'etait un gros con! alors qu au fond de toi tu sauras que c est toi "la pauvre fille"....